

Synthèse rapports de visite des DDEN Circonscription de Bagnols sur Cèze

Circonscription d'inspection du 1er degré de Bagnols sur Cèze
Allée de Newbury
BP 34161
30204 BAGNOLS SUR CEZE CEDEX

Téléphone : [04 48 18 54 08](tel:0448185408)

Adresse de courriel : ce.0300074t@ac-montpellier.fr

La circonscription compte 52 écoles dont 48 publiques et 4 privées.

L'école primaire privée Le Tourrihou de MONTCLUS est sans contrat d'association, donc les DDEN ne sont pas habilités à en faire la visite.

Les 3 autres écoles privées sont avec contrat d'association et leur visite est dans les missions des DDEN.

Une école est bilingue, l'école **primaire privée la Calandreta Aimat Serre** à NÎMES. Les établissements scolaires Calandreta (en occitan, petite alouette) sont des écoles et collèges bilingues franco-occitans.

Les DDEN ont pu procéder aux visites de 18% des écoles.

La plupart des items correspondants à ces visites portaient sur :

- Prérogatives de l'État
- Sécurité
- Médecine scolaire
- Vie scolaires- Climat scolaire
- Prérogatives de la Commune
- Matériel éducatif
- Transport scolaires
- Ressources financières
- Restauration scolaire
- Accueil péri scolaire.

Prérogatives de l'État :

- **Une première partie des questionnaires portait sur les effectifs.** Ils sont conformes à la politique définie au niveau départemental et tels qu'ils sont travaillés et publiés en CDEN.

- **Présence des EVS (Assistant de direction d'école).** Rappel, les Assistants de Direction d'École sont des "contrats aidés" qui notamment ont été recrutés **pour alléger les tâches administratives des directeurs.** Le recours à l'informatique y contribue. Sur les écoles visitées (18%) seule une EVS est existante.

- **Les remplacements :** dans la totalité des écoles visitées, il est exprimé sur le questionnaire fermé qui ne permettait que les réponses "satisfaisant" et "insuffisant" la réponse "insuffisant" traduisant un jugement unanime sur les difficultés rencontrées à ce niveau et sans aucun doute alourdies par la présence du Covid 19. Les DDEN ont traduit ici le ressenti, sur ce sujet, des Conseils d'écoles et les échanges avec leurs différentes composantes.

- La sécurité :

- Les DDEN se sont attachés à la présence des livrets obligatoires. Le registre de sécurité est présent et à jour dans toutes les écoles, sauf une où visiblement la commune les détient dans ses propres locaux. Les autres (DUER,,RASSI et autres) sont à jour ou en cours de formalisation. Les outils numériques qui sont offerts à ce titre aux écoles semblent nombreux mais en décalage avec le temps laissé aux directrices et directeurs, charges de classe.

Une remarque revient de façon assez prégnante relative aux systèmes d'alarme ou dans bien des écoles l'alarme incendie (on sort !) n'est pas bien différenciée avec celle de l'alarme Risque Majeur (on se confine).

Les exercices incendie et ceux de Risques Majeurs (PPMS) sont menés scrupuleusement dans toutes les écoles. Les DDEN notent dans la circonscription, (écoles visitées), l'excellence de ces exercices préventifs.

Il est à noter que parfois il y a un décalage entre cette préoccupation dans les écoles et l'adaptation matérielle parfois mal réalisée. (système d'alarme défectueux, ou alarme réduite à une corne de brume bien souvent). Tout est visiblement conséquent entre l'école et la taille de la commune. Plusieurs fois, mention a été faite quant à la difficulté "d'occulter" les salles de classes qui sont visibles de l'extérieur (cour d'école ou couloirs). Les DDEN ont pu recueillir des demandes bien souvent, comme celles de rideaux "occultant", ou de vitres façon "médicale".

Médecine scolaire : Si les visites au niveau maternelle sont intégralement faites, celles des élèves niveau CE2 sont en cours ou pas programmées.

Soutien et Prévention : API, PPS, PAP sont mis en place dans les établissements et leurs suivis assurés là aussi scrupuleusement. Leurs nombres varient d'une école à l'autre, suivant leurs tailles. Ce nombre va de "pas d'élèves sur ces dispositifs à 40 pour une école.

AESH : Dans une petite majorité d'écoles il n'y a pas d'AESH en appui aux élèves dans le cadre de l'école inclusive mais ce nombre, dans les écoles où il y a des élèves relavant de prise en charge diverses peut aller jusqu'à 6. Les DDEN notent aussi, dans une école située dans la partie rurale de la circonscription, la présence de 2 AESH.

Vie scolaire : Aucune école visitée ne bénéficie cette année de classe de découvertes pour cette année un peu particulière.

Coopérative scolaire : 1 seule école ne dispose pas de coopérative. La majorité des écoles ont des coopératives, non affiliées à l'OCCE mais gérées donc par des Associations de parents d'élèves. L'OCCE comme support est plus présent dans les écoles de zone rurale. Les difficultés liées aux Covid, à l'application des différents protocoles, ont conduit les écoles à annuler ou ne pas organiser fêtes d'écoles, kermesses et lotos, privant ces dernières de ressources leur permettant, chaque année, de mettre des projets en place. Les communications, quant à ces coopératives, en direction des membres des conseils d'école sont détaillées (Budgets, recettes, dépenses, projets). Ces projets permettent une insertion des écoles dans le tissu social et commercial de proximité et donne un rayonnement notable et apprécié des équipes éducatives.

Association de parents d'Élèves : présentes dans toutes les écoles mais peu sont affiliées à une Fédération nationale. Elles restent donc des associations locales.

Climat scolaire : Les DDEN ont demandé aux écoles d'évaluer le climat scolaire sur une échelle de 1 (Bon) à 5 (dégradé)

Une petite majorité a répondu 1, les autres situant le climat de l'école soit à 2 ou 4.

Aucune école ne qualifie le climat de son établissement comme dégradé.

Les difficultés étaient à différencier entre "intérieur" et "extérieur" de l'établissement.

Toutes les situent à l'extérieur de l'école et donc dans un moment qui se situe immédiatement dans le temps d'entrée ou de sortie des classes. 2 écoles ont fait état de climat de violence à l'intérieur de l'école.

Harcèlement : les DDEN ont recueilli des mentions de harcèlement dans quasiment toutes les écoles.

Mixité sociale : Les DDEN ont procédé de la même manière en demandant aux écoles d'évaluer sur une échelle de 1 (bonne) à 5 (dégradée). La quasi totalité des écoles a répondu 4 à cette question fermée. Une école a évalué à 1 (bonne) la perception de la mixité sociale de l'établissement.

Prérogatives de la Commune

Les bâtiments scolaires :

Une majorité de DDEN a relevé que les directions d'écoles trouvaient l'état des bâtiments satisfaisant ou à améliorer. Les améliorations portant très souvent sur des améliorations phoniques, sans qu'il soit fait état de soucis de chauffage par exemple. Aucune école ne mentionnant cette difficulté.

Les travaux, dès lors qu'ils sont demandés, sont engagés dans toutes les écoles avec plus ou moins de rapidité ressentie par les équipes éducatives mais toujours réalisés.

Une partie était plus spécialement réservée pour l'état des sanitaires. Si les DDEN du Gard n'ont pas de point de comparaison, cette question rapprochée à l'enquête nationale réalisée par l'Observatoire National de la Sécurité il y a quelques années (2007) montre l'énorme avancée et les progrès en matière d'hygiène et de confort. Nous avons pu constater que les règles plus dures, liées au Covid, ont doté les écoles, au niveau sanitaire, d'équipements qu'elles n'avaient pas toujours. Nous sommes bien loin des constats effarants de 2007.

Quant à l'entretien au niveau des sanitaires, réalisé par les communes, il est jugé satisfaisant par les DDEN qui ont visité les écoles.

Aménagements intérieurs : Jugés souvent acceptables, une minorité d'écoles a mentionné ces aménagements comme "vétustes ou à améliorer".

Cours d'écoles : Les DDEN ont recueilli des sentiments de "justesse" quant à la taille des cours d'écoles et peu de remarques quant à leur équipement. Une majorité d'écoles ne connaissant pas les normes de surface des cours, nous les avons rappelées. (la **cour** de récréation doit avoir une taille minimale de 400 m² en maternelle pour la première classe, de 200 m² en **école** élémentaire pour une classe et de 100 m² par classe supplémentaire).

Mais nous avons rappelé que ces normes étaient des "observations et prescriptions" et non des obligations. Certaines écoles partagent cet espace avec une école voisine proche et quelques difficultés ont pu survenir çà et là. Quand des soucis de surveillance se font jour, équipe comme IEN n'hésitent pas à différencier les "récréations" renouant avec les "récréations des petits" et les "récréations des grands".

Une école juge l'état de sa cour comme "dégradée".

Équipement informatique : Peu d'écoles n'ont aucun équipement. L'équipement va du plus rudimentaire au TBI, dont 1 école en dispose de 12 soit 1 par classe. L'école classée en zone "rurale" dispose de 6 PC. L'histoire de la provenance de ces matériels se conjugue aussi bien avec "débrouille", "dotation de la commune" "dotation nationale" (plan de relance numérique dans les écoles élémentaires).

Les DDEN ont pu constater que les écoles étaient restées assez "éloignées" de cette opération plan de relance numérique dans les écoles élémentaires, voire parfois en ignorant l'existence.

Restauration scolaire : les écoles ont mentionné aux DDEN la petitesse des restaurants scolaires et de la difficulté de mettre en place les attitudes les plus adaptées suite aux protocoles sanitaires récents. Un DDEN a pu constater dans une école l'implantation du vestiaire des personnels de restauration à même la salle de restauration des élèves.

Dotation des communes : Elles se situent de 35 à 55 € par élève suivant les communes. Une commune donnant 35 € par élève plus 8 600 € pour l'école.

Accueil-Garderie : ils sont assurés, matin et soir dans toutes les écoles.